

## DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

### **Objet : 2023-08 Opération de relevé du parc des compteurs du Pôle Intercommunal de l'Eau du Clermontais**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu Code de la commande publique, notamment l'article R2123-1,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour une opération de relevé de compteurs du parc des compteurs du Pôle Intercommunal de l'Eau du Clermontais, et conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 20 juin 2023.

### **DECIDE**

**Article 1 :** Un accord-cadre à bons de commande pour des prestations de service est conclu avec la société GODIN EAU, dont le siège est situé à LA SALVETAT BELMONTET (82230) – 5637 RD8.

**Article 2 :** Le montant total du marché est défini comme suit :

Désignation	Montant maxi H.T./an	Montant H.T. commande type
Relevé de compteurs du parc des compteurs du Pôle Intercommunal de l'Eau du Clermontais	<b>35 000,00 €</b>	<b>24 984,00 €/an Soit 99 936,00 € sur la durée du marché</b>

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

**Article 4** : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 juin 2023

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

  


Claude REVEL